

Tome 4 : Fiches actions

MISE EN OEUVRE DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE
N° 92-43 DU 21 MAI 1992 DITE DIRECTIVE
« HABITATS »

MISE EN OEUVRE DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE
« OISEAUX » 79/409/CEE du 2 avril 1979

Site Natura 2000 des Lacs médocains :

*ZSC FR7200681 " Zones humides
de l'arrière dune du littoral
gironдин "*

*ZPS FR721030 « Cote médocaine :
dunes boisées et dépressions
humides »*



Vue aérienne de l'étang de Cousseau. Source : Dutartre. IRSTEA. 2011



Spatules blanches en halte migratoire. Tourneur. ONF, 2011



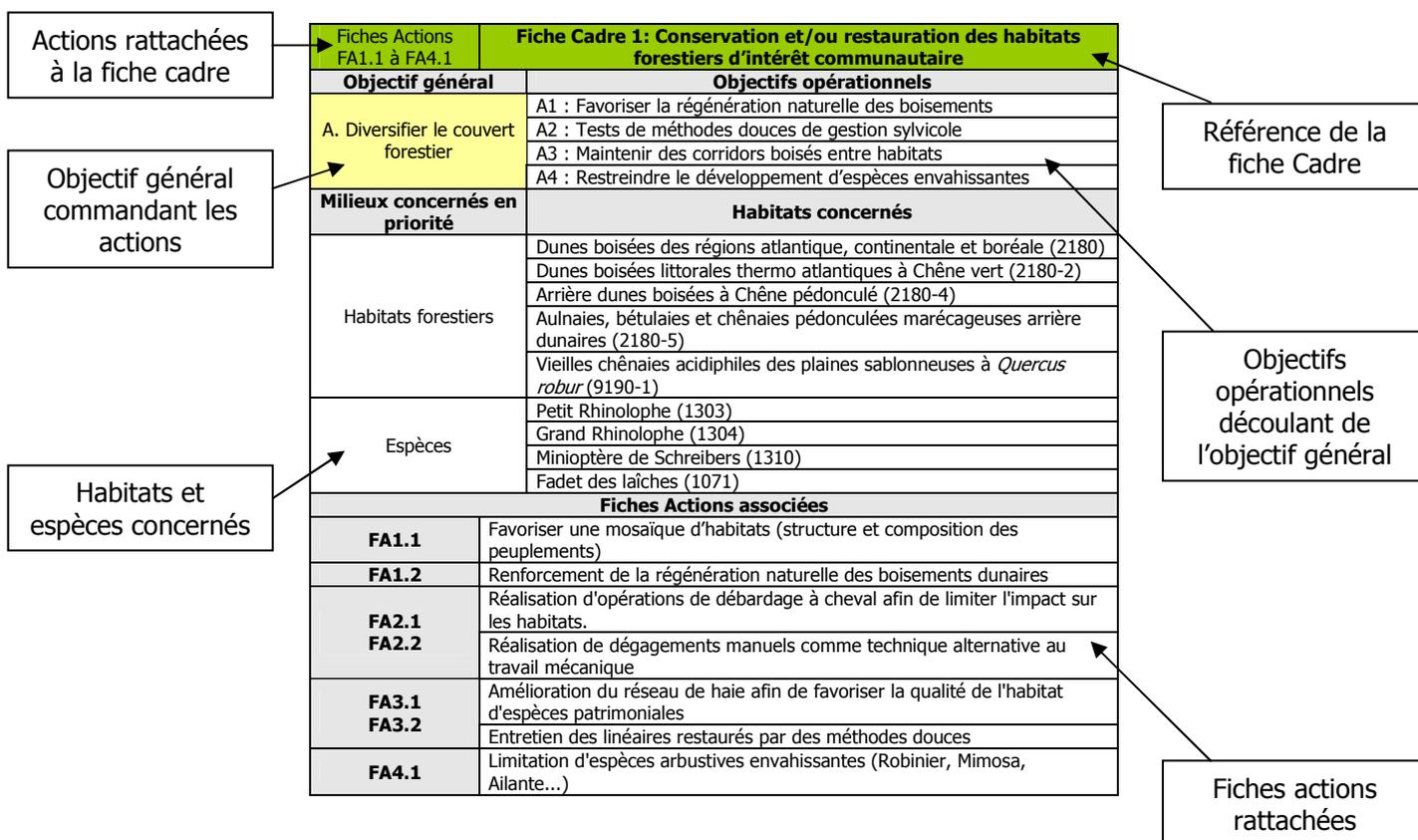


Table des matières

<i>Fiche Cadre 1 : Conservation de la Lande humide et des milieux associés</i>	5
FC1.1 : RESTAURATION DE LA LANDE HUMIDE PAR BRULAGE DIRIGE	6
FC1.2 : RESTAURATION DE LA LANDE HUMIDE PAR BROYAGE	8
FC1.3 : MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES POUR LE PATURAGE	10
FC1.4 : ENTRETIEN DE LA LANDE HUMIDE PAR PATURAGE	11
FC1.5 : ENTRETIEN DE LA LANDE HUMIDE PAR BROYAGE	13
FC1.6 : CONCEPTION ET POSE DE PANNEAUX DE SENSIBILISATION	15
<i>Fiche Cadre 2 : Améliorer l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire</i>	16
FC2.1 : CONSERVATION D'ARBRES OU D'ILOTS DE SENESCENCES	17
FC2.2 : CONSERVATION D'ARBRES POUR LES RAPACES	18
FC2.3 : CREATION OU RETABLISSEMENT DE MARES FORESTIERE	19
<i>Fiche Cadre 3 : Optimiser la gestion hydraulique pour la conservation de la biodiversité</i>	21
FC3.1 __: SECURISATION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES NON TRANSPARENTS POUR LE VISON D'EUROPE ET LA FAUNE ASSOCIEE	22
FC3.2: RENOVATION OU AMENAGEMENT D'OUVRAGES HYDRAULIQUES	24
FC3.3 : GESTION DES OUVRAGES DE PETITE HYDRAULIQUE	25
FC3.4: RESTAURATION ET ENTRETIEN DE LA FONCTION D'ECOULEMENT DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE	26
FC3.5: SURVEILLANCE ET REGULATION DES DEVELOPPEMENTS D'ESPECES INVASIVES	Erreur ! Signet non défini.
<i>Fiche cadre 4 : Améliorer les connaissances sur la biodiversité</i>	30
FC4.1 : ETABLIR L'ETAT DES POPULATIONS DE VISON D'EUROPE ET DE LOUTRE D'EUROPE	31
FC4.2 : AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LES POPULATIONS NICHEUSES DE LIMICOLES ET LES LAMPROIES EN LIEN AVEC LES OPERATIONS DE RESTAURATION	32
FC4.3: POURSUIVRE LES PROSPECTIONS SUR LA FLORE PATRIMONIALE	33
<i>ANIMATION DES DOCOBS ZPS ET ZSC DES LACS MEDOCAINS</i>	35

Le cahier des charges est organisé de la manière suivante : les fiches cadre définissant les principaux objectifs et milieux concernés portent une ou plusieurs fiches actions, définissant les modalités de mise en place. L'explication de leur contenu est présentée ci-après.

Exemple d'une fiche cadre :



Exemple d'une fiche action:

Niveau de priorité, définie en fonction du statut de l'espèce/habitat concernée et la cohérence (technique, économique...).

Hiérarchisation des priorités :
 3 étoiles : haute
 2 étoiles : moyenne
 1 étoile : basse

Nature des financements :
 AC : action contractualisable
 HC : action hors contrat
 AA : action d'accompagnement

Référence du site Natura 2000

Libellé de l'action

Fiche cadre correspondante

Habitats concernés et surfaces estimées sur le site

Localisation générale

Cahier des charges, avec modalités de l'action, du suivi, conditions particulières d'éligibilité, engagements non rémunérés

Référence de la mesure financière

Opérations pouvant être financées

Fiche Cadre : FC1	Type contrat : AC	Site FR720691	FA4.1 : Limitation d'espèces arbustives envahissantes (Robinier, Mimosa, Ailante...)	Priorité : **	
Objectif DOCOB : A.4 Restreindre le développement d'espèces envahissantes					
Superficie concernée	- Dunes boisées littorales thermo atlantiques à Chêne vert (2180-2) = 149 ha - Arrière dunes boisées à Chêne pédonculé (2180-4) = 4054 ha - Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale (2180) = 414 ha Au total, 4617 ha sont concernés par cette mesure. Objectif Surface : 5 ha en estimant 2 ha traités manuellement et 3 ha traités mécaniquement				
Constat et justification	Les espèces invasives constituent une menace importante pour les milieux naturels. Les forêts dunaires de La Teste ne font pas office d'exception et il accueille plusieurs espèces invasives dont le développement doit être maîtrisé, faute de pouvoir l'éliminer. Toutefois, il est important de préciser que le site Natura 2000 reste relativement préservé et le développement de ces espèces indésirables est très localisé. Il convient dès à présent de limiter les populations qui sont cantonnées autour des cabanes, des campings et près des habitations comme le Robinier, le Mimosa... L'objectif de cette action est donc d'évaluer le degré d'envahissement du site par des inventaires de terrain pour pouvoir statuer sur la nécessité d'entreprendre des mesures de gestion en conséquence. <i>NB : Cette action peut au besoin être couplée à l'action de régénération FA1.2.</i>				
Localisation des travaux	A déterminer suite aux prospections de terrain et après identification des contractants potentiels.				
Modalités d'intervention et engagement du bénéficiaire	Surveillance et lutte contre les espèces arbustives à tendance invasive : <ul style="list-style-type: none"> Réalisation de prospection en vue de localiser les foyers naissants d'espèces végétales invasives (mimosa, robinier, ailante, érable negundo, herbe de la pampa...) Arrachage manuel des foyers naissants Exportation des produits et traitement adéquat Evaluer la pertinence d'entreprendre des actions de lutte plus lourdes Engagement non rémunérés : <ul style="list-style-type: none"> Lutte chimique interdite Ne pas entreprendre d'actions propres à stimuler le développement des végétaux indésirables (exemple : lutte contre le Robinier puis ouverture brutale stimulant le drageonnage) Les traitements chimiques doivent présenter un caractère exceptionnel et porter sur des surfaces aussi restreintes que possible 				
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> Tenue d'un cahier d'enregistrement Etat initial et état post-travaux des surfaces Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés Comparaison avant et après travaux par photographie Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente 				
Coût estimatif	Temps de terrain et arrachage manuel : 1500 €/ha = 3000 € Temps de terrain et arrachage mécanique : 800 €/ha = 2400 Coût : 5400 €/an Arrachage à renouveler 2 fois à N+3 (moins coûteux que la première opération) 500 €/ha soit pour la totalité des 5 ha concernés par l'action = 2500€				
Coût (HT)	7900 €				
Code contrat N2000	F22711 : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable				
Engagements rémunérés concernés par la mesure	Espèces végétales : <ul style="list-style-type: none"> Arrachage manuel (cas de densités faibles à moyennes) Enlèvement et transfert des produits de coupe Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 				
Dispositions financières	/				
Calendrier prévisionnel	2013	2014	2015	2016	2017
Financement	Europe		Etat		Total
	55%		45%		100%
	4345€		3555€		7900€

Objectif opérationnel attendu

Problématique, objectifs recherchés, effets attendus de l'action

Principaux points de contrôle d'exécution

Coût estimatif de l'action concernée

Montant de l'aide

Calendrier d'exécution prévisionnel

Plan de financement prévisionnel

Fiches Actions FC.1.1 à FC1.6	Fiche Cadre 1 : Conservation de la Lande humide et des milieux associés <i>(Contrats communs aux deux sites Natura 2000)</i>	
Objectif général	Objectifs opérationnels	
A. Assurer la conservation des milieux ouverts de rives d'étangs	A1 : Restaurer les secteurs de Landes humides en voie de fermeture	
	A2 : Assurer la pérennité de l'entretien des secteurs restaurés	
	A3 : Sensibiliser les usagers au caractère sensible de ces habitats	
Habitats concernés		
Prairie à Molinie bleue (6410-10)		
Roselière à Marisque (7210-1*)		
Lande hygrophile à Bruyère à quatre angles (4020-1*)		
Groupements amphibies (3110-1)		
Groupements de cicatrisation (7150-1)		
Espèces concernées		
La Loutre d'Europe (1355)		Le Fadet des Laïches (1071)
Le Vison d'Europe (1356)		La Cordulie à corps fin (1041)
Fiches Actions associées		
FC1.1	Restauration de la Lande humide par brûlage dirigé	
FC1.2	Restauration de la Lande humide par broyage sans export	
FC1.3	Mise en place d'infrastructure pour le pâturage	
FC1.4	Entretien de la Lande humide par pâturage	
FC1.5	Entretien de la lande humide par broyage	
FC1.6	Conception et pose de panneaux de sensibilisation au niveau des ports de plaisance	

Fiche Cadre : FC 1	Type contrat : AC	Site FR7200681 Et Site FR721030	FC1.1 : RESTAURATION DE LA LANDE HUMIDE PAR BRULAGE DIRIGE	Priorité : ***
Objectif DOCOB :	A1 : Restaurer les secteurs de Landes humides en voie de fermeture			
Estimation de la surface concernée	1000 ha			
Objectif de surface à contractualiser	400 ha			
Constat et justification	La principale menace ciblée dans le DOCOB sur les systèmes landicoles est l'embroussaillage. Pour garantir l'expression des espèces caractéristiques de ces habitats à fort intérêt patrimonial, il est nécessaire d'entreprendre des opérations de restauration. Cet enjeu a depuis longtemps été compris par les acteurs du territoire qui utilise différentes méthodes, parmi lesquelles, le brûlage dirigé qui a montré son efficacité.			
Localisation des travaux	Cf. cartographie des habitats naturels. Il s'agit des parcelles de landes humides, de roselière et de prairie à molinie qui sont le plus durement touchées par l'embroussaillage par les ligneux. Ces parcelles ont été cartographiées en état de conservation mauvais.			
Modalités d'intervention et engagement du bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser des opérations de déboisement préalable si nécessaire. - ouverture du milieu par brûlis dirigé en période hivernale/automne avec broyage des rémanents - réalisation en dehors de la saison de reproduction de la faune et également de la floraison des espèces tardives (Gentiane pneumonanthe) soit septembre-octobre - prévoir des zones refuges pour la faune et des pare-feu par broyage préalable (bandes de largeur suffisante) - respecter les règles de sécurité pour éviter toute propagation du feu - broyage des arbustes si cela est jugé opportun - arasement et débroussaillage des secteurs à touradons - utilisation d'outils adaptés à la portance des sols (pneus basse pression, chenilles) - respect du règlement départemental de protection de la forêt contre les incendies (Arrêté préfectoral du 11 juillet 2005) <p>http://www.feudeforet.org/upload/File/reglement_departemental_33.pdf</p> <p><u>Engagements non rémunérés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place obligatoire d'une action d'entretien après brûlage - période d'autorisation des feux (privilégier la période hivernale) - tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) 			
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés en régie) - comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces traitées (photographies) - réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces - respect du cahier des charges - évaluation de l'impact sur les populations d'espèces patrimoniales de flore par la réalisation de relevé floristique avant et après travaux - vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente 			

Coût estimatif	Réalisation par équipe de brûlage agréé: 400 ha (80 ha/an) Coût (Etude préalable+préparation+réalisation équipe de brûlage dirigée) :16 000 €/an Coût/5ans : 80 000 €				
Synthèse des coûts (HT)	80 000€				
Code contrat N2000	A32302P : Restauration des milieux ouverts par un brûlage dirigé				
Engagements rémunérés concernés par la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - préparation du site (création des lisières de sécurité et de coupure) - frais de service de sécurité - mise en place du chantier et surveillance du feu - études et frais d'expert : étude préalable de la zone de travaux afin d'éviter la destruction de ces secteurs à espèces patrimoniales (aire de rapace, station botanique, Vison d'Europe) - toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. 				
Calendrier prévisionnel	2013	2014	2015	2016	2017
Financement	Europe		Etat		Total
	50%		50%		100%
	40 000€		40 000€		80 000€
Autres sources de financement potentiel	Collectivités, ACCA, Agence de l'eau, Conseil Général de la Gironde, Fédération des Chasseurs				

Fiche Cadre : FC 1	Type contrat : AC	Site FR7200681 Et Site FR721030	FC1.2 : RESTAURATION DE LA LANDE HUMIDE PAR BROYAGE	Priorité : ***
Objectif DOCOB :	A1 : Restaurer les secteurs de Landes humides en voie de fermeture			
Estimation de la surface concernée	1000 ha			
Objectif de surface à contractualiser	400 ha			
Constat et justification	Les systèmes landicoles sont dans un stade de dynamique avancé, avec majoritairement des faciès embroussaillés. Pour garantir l'expression des espèces caractéristiques de ces habitats à fort intérêt patrimonial, il est nécessaire d'entreprendre des opérations de restauration dès la première année du DOCOB. Il s'agit également de soutenir les gestionnaires d'espaces naturels qui ont depuis longtemps entamé cette démarche de restauration de milieu. Les rives Est et Ouest des lacs peuvent être concerné.			
Localisation des travaux	Cf. cartographie des habitats naturels. Il s'agit des parcelles de landes humides, de roselière et de prairie à molinie qui sont le plus durement touchées par l'embroussaillage par les ligneux. Ces parcelles ont été cartographiées en état de conservation mauvais.			
Modalités d'intervention et engagement du bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none"> - Abattage des arbres - Restauration : par broyage à l'aide d'un gyrobroyeur forestier - Entretien : opération à renouveler tous les 1 à 5 ans selon la dynamique (sans export) - utilisation d'outils adaptés à la portance des sols (pneus basse pression, chenilles) - broyage centrifuge du centre vers l'extérieur de la parcelle pour permettre à la faune de s'échapper - intervention à partir d'août et préférentiellement à l'automne, une fois la période de reproduction de la faune et de la période de floraison de la flore achevée. - prévoir des îlots "non-broyé" dans la parcelle comme refuge pour la faune et notamment pour le Vison d'Europe - mise en dépôt des produits sur des aires de stockage adaptées en dehors de la parcelle (uniquement pour les gros bois). Si dépôt temporaire, stocker en dehors des zones de fréquentation potentielle du Vison d'Europe pour éviter risque de destruction lors de l'export. Le Vison d'Europe peut en effet utiliser la zone comme refuge <p><u>Engagements non rémunérés</u> : pas de retournement, pas de mise en culture, pas de plantation, pas de modification du régime hydrique (sauf travaux de restauration de zones humides), pas de fertilisation, pas d'utilisation de produits phytosanitaires, période d'interventions des travaux</p>			
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces traitées (photographies) - respect du cahier des charges - évaluation de l'impact sur les populations d'espèces patrimoniales de flore et de faune - vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente 			
Coût estimatif	Broyage lourd (broyeur forestier): 400 ha Coût : 500€/ha Coût/an, : 40 000/80 ha Coût/5ans : 200 000€			
Synthèse des coûts (HT)	200 000€			

Code contrat N2000	A32301P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage				
Engagements rémunérés concernés par la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux - dessouchage - rabotage de souches - enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (avec procédé de débardage adapté à la sensibilité du milieu) - débroussaillage, gyrobroyage, fauche ; avec exportation des produits de la coupe - arasage des touradons - frais de mise en décharge - enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits - broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits - Etudes et frais d'expert : étude préalable de la zone de travaux afin d'éviter la destruction de ces secteurs à espèces patrimoniales (aire de rapace, station botanique, Vison d'Europe). - toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. 				
Calendrier prévisionnel	2013	2014	2015	2016	2017
Financement	Europe		Etat		Total
	50%		50%		100%
	100 000 €		100 000€		200 000€
Autres sources de financement potentiel	Agence de l'eau, Conseil Général de la Gironde, Collectivités, ACCA, Fédération des Chasseurs, ONF, SEPANSO				

Fiche Cadre : FC 1	Type contrat : AC	Site FR7200681 Et Site FR721030	FC1.3 : MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES POUR LE PATURAGE	Priorité : ***
Objectifs DOCOB :	A2 : Assurer la pérennité de l'entretien des secteurs restaurés			
Estimation de la surface concernée	1 000 ha			
Objectif de surface à contractualiser	A déterminer			
Constat et justification	De nombreuses parcelles sont déjà restaurées sur les rives des lacs médocains. Pour que ces actions soient pertinentes, le maintien de l'ouverture par un entretien adaptée doit être réalisé. Au travers des rencontres d'acteurs, la nécessité du retour au pâturage est clairement apparue. C'est pourquoi il convient d'équiper les parcelles ou les propriétaires souhaitent s'engager dans la démarche, sous réserve d'un projet de pâturage sur la parcelle.			
Localisation des travaux	A déterminer par l'opérateur			
Modalités d'intervention et engagement du bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none"> - pose de clôture ou achat clôture mobile - pose d'abris ou achats d'abris temporaires - utilisation de matériaux locaux de préférence - pose d'un parc de contention du troupeau par parcelle - pose d'abreuvoir - pose de passage pour permettre le passage des piétons - achats d'autres matériels nécessaires à l'action <u>Engagement non rémunéré :</u> <ul style="list-style-type: none"> - ne peut être souscrite qu'en complément de l'action A32303R - tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) 			
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente 			
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none"> - fourniture + installation des équipements : Coût unitaire : 50 000 €			
Synthèse des coûts (HT)	50 000 €			
Code contrat N2000	A32303P : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique			
Engagements rémunérés concernés par la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - temps de travail pour l'installation des équipements - achats d'équipements pastoraux : clôtures fixe ou mobiles, abreuvoirs... - aménagements de râteliers et d'auges au sol pour l'affouragement - achats et installations d'abris fixes ou temporaires - installation de passages canadiens, de portails et de barrières - systèmes de franchissement pour les piétons - études et frais d'expert - toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. 			
Calendrier prévisionnel	2013	2014	2015	2016
Financement	Etat	Europe	Total	
	50%	50%	100%	
	25 000 €	25 000 €	50 000 €	
Autres sources de financement potentiel	Agence de l'eau, Conseil Général de la Gironde, Collectivités, ACCA, Fédération des Chasseurs, ONF, SEPANSO			

Fiche Cadre : FC 1	Type contrat : AC	Site FR7200681 Et Site FR721030	FC1.4 : ENTRETIEN DE LA LANDE HUMIDE PAR PATURAGE	Priorité : ***
Objectif DOCOB :	A2 : Assurer la pérennité de l'entretien des secteurs restaurés			
Estimation de la surface concernée	1000 ha			
Objectif de surface à contractualiser	600 ha			
Constat et justification	<p>Les opérations de restauration de milieux n'ont que peu d'intérêt si elles ne sont pas accompagnées d'un entretien régulier. C'est d'ailleurs ce que l'on observe en bordure d'étang où l'abandon du pâturage a abouti à la fermeture des milieux, conduisant à une simplification des cortèges végétaux. A ce jour, les lacs médocains ont la chance d'avoir plusieurs projets de gestion pastorale de ces zones humides qui fait consensus auprès des acteurs du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un berger a ainsi souhaité développer son activité autour de l'entretien des milieux grâce à l'emploi d'une race rustique, la Brebis landaise, particulièrement adaptée pour la gestion des parcelles à faible valeur fourragère. - La SEPANSO utilise également un troupeau de vaches marines pour l'entretien de la Réserve de Cousseau. <p>Il semblerait intéressant de pouvoir soutenir et développer ces démarches par la mise en place d'infrastructure sur les parcelles dédiées et par une aide en début de projet afin de pouvoir pérenniser ces actions sur le long terme. Le maintien du pâturage étant primordial pour la richesse biologique du territoire.</p>			
Localisation des travaux	Cf. cartographie des habitats naturels. Il s'agit des parcelles de landes humides, de roselière et de prairie à molinie qui sont le plus durement touchées par l'embroussaillage par les ligneux. Ces parcelles ont été cartographiées en état de conservation mauvais.			
Modalités d'intervention et engagement du bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none"> - création d'un parcours de pâturage en concertation avec les propriétaires demandeurs (ONF, communes, SEPANSO...) afin d'avoir des parcelles disponibles tout au long de l'année - utilisation de race rustique (Brebis landaise, vache marine...) - respect d'un chargement de type extensif - les parcelles devront être traitées au maximum une fois par an - au sein des parcelles, des exclos pourront être installés pour maintenir une mosaïque de paysage propre à maximiser la biodiversité (accueil des passereaux...), préserver des stations d'espèces floristiques patrimoniales ou protéger les zones de reproduction de Vanneau huppé ou autres limicoles - dans le cas de découverte de nouvelles stations de flore patrimoniale, l'animateur Natura 2000 devra être avertis - entretien des clôtures et des abris temporaires <p><u>Engagements non rémunérés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales - pas de retournement, pas de mise en culture, pas de plantation, pas de modification du régime hydrique (sauf travaux de restauration de zones humides), pas de fertilisation, pas d'utilisation de produits phytosanitaires 			
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces traitées (photographies) - respect du cahier des charges - évaluation de l'impact sur les populations d'espèces patrimoniales de flore et de faune 			

Coût estimatif	Entretien par pâturage : 600 ha Coût : 200€/ha Coût/an, : 40 000 €/200 ha Coût/5ans : 200 000€				
Synthèse des coûts (HT)	200 000€				
Code contrat N2000	A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique				
Engagements rémunérés concernés par la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau - mise en place et entretien des équipements pastoraux (abris, clôtures...) - suivi vétérinaire - affouragement, complément alimentaire - fauche des refus - location grange à foin - études et frais d'expert - toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. 				
Calendrier prévisionnel	2013	2014	2015	2016	2017
Financement	Europe		Etat		Total
	50%		50%		100%
	100 000€		100 000€		200 000€
Autres sources de financement potentiel	Agence de l'eau, Conseil Général de la Gironde, Collectivités, ACCA, Fédération des Chasseurs, ONF, SEPANSO				

Fiche Cadre : FC 1	Type contrat : AC	Site FR7200681	FC1.5 : ENTRETIEN DE LA LANDE HUMIDE PAR BROYAGE	Priorité : ***
Objectif DOCOB :	A2 : Assurer la pérennité de l'entretien des secteurs restaurés			
Estimation de la surface concernée	1000 ha			
Objectif de surface à contractualiser	400 ha			
Constat et justification	Le pâturage est une modalité difficile à mettre en œuvre et il n'est pas assuré que l'ensemble des surfaces à entretenir puisse l'être par ce biais dès le début de l'animation du DOCOB. Nous proposons donc également l'entretien par broyage mécanique qui est actuellement la technique la plus couramment mise en œuvre sur le territoire.			
Localisation des travaux	Cf. cartographie des habitats naturels. Il s'agit des parcelles de landes humides, de roselière et de prairie à molinie qui sont le plus durement touchées par l'embroussaillage par les ligneux. Ces parcelles ont été cartographiées en état de conservation mauvais.			
Modalités d'intervention et engagement du bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none"> - entretien: broyage à l'aide d'un gyrobroyeur forestier - dans la mesure du possible, broyage du centre vers l'extérieur de la parcelle afin de laisser la faune s'échapper - opération à renouveler tous les 1 à 5 ans selon la dynamique de la végétation - utilisation d'outils adaptés à la portance des sols (pneus basse pression, chenilles) - intervention à partir d'août et préférentiellement à l'automne, une fois la période de reproduction de la faune et de la période de floraison de la flore achevée. - prévoir des îlots "non-broyé" dans la parcelle comme refuge pour la faune et notamment pour le Vison d'Europe, l'usage local consistant à pratiquer le broyage en bande en alternant les zones broyées d'une année à l'autre sera privilégié - mise en dépôt des produits sur des aires de stockage adaptées en dehors de la parcelle <p><u>Engagements non rémunérés</u> : pas de retournement, pas de mise en culture, pas de plantation, pas de modification du régime hydrique (sauf travaux de restauration de zones humides), pas de fertilisation, pas d'utilisation de produits phytosanitaires, période d'interventions des travaux</p>			
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces traitées (photographies) - respect du cahier des charges - évaluation de l'impact sur les populations d'espèces patrimoniales de flore 			
Coût estimatif	FB1.1 : Broyage d'entretien sans export des produits: 400 ha (80ha/an) Coût : 300 €/ha Coût par an : 40 000 €/an Coût : 200 000 €			
Synthèse des coûts (HT)	200 000€			

Code contrat N2000	A320305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger				
Engagements rémunérés concernés par la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - tronçonnage et bûcheronnage légers - enlèvement dessouches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) - lutte contre les accrus forestiers, fauche avec exportation des produits de la coupe - broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits - arasages des tourradons - frais de mise en décharge - étude et frais d'expert - toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 				
Calendrier prévisionnel	2013	2014	2015	2016	2017
Financement	Europe		Etat		Total
	50%		50%		100%
	100 000€		100 000€		200 000€
Autres sources de financement potentiel	Agence de l'eau, Conseil Général de la Gironde, Collectivités, ACCA, Fédération des Chasseurs, ONF, SEPANSO				

Fiche Cadre : FC 1	Type contrat : AC	Site FR7200681	FC1.6 : CONCEPTION ET POSE DE PANNEAUX DE SENSIBILISATION		Priorité : ***
Objectif DOCOB	A3 : Sensibiliser les usagers au caractère sensible des habitats				
Objectif du contrat	5 à 10 panneaux				
Constat et justification	La richesse du site Natura 2000 est à mettre en relation avec la présence d'habitats amphibie sensible à la fréquentation de l'homme. Ces milieux sont extrêmement fragiles et pour leur assurer de bonnes conditions de conservation, plusieurs facteurs sont indispensables. La sensibilisation à la nature étant un des principaux vecteurs de sa protection. En ce sens, les panneaux comporteront une information générale sur le site Natura 2000 puis une information plus spécifique sur les habitats de rives d'étangs et la flore spécifique qu'ils accueillent (Lobélie de Dortmann, Littorelle à une fleur, Faux cresson de Thore) et la faune. L'information apportée sera rattachée aux opérations de restauration du milieu naturel.				
Localisation	A déterminer				
Modalités d'intervention	<u>Fourniture panneaux :</u> - 5 à 10 panneaux type « Accueil » format A1 <u>Engagements non rémunérés :</u> - si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut - respect de la charte graphique ou des normes existantes - tenues d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie) - l'action doit être géographiquement liée à la présence d'un habitat ou d'une espèce identifiée dans le DOCOB, et vise l'accompagnement d'actions listées dans la présente annexe réalisées dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (réalisées de manière rémunérées ou non). Cette action ne peut être contractualisée qu'accompagnée d'autres actions de gestion listées dans la présente annexe. - L'action ne se substitue pas à la communication globale liée à la politique Natura 2000. Les panneaux finançables sont ceux destinés aux utilisateurs qui risquent, par leur activité, d'aller à l'encontre de la gestion				
Points de contrôle	- Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cas de travaux réalisés en régie) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente - comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces traitées (photographies)				
Coût estimatif	Coût panneau d'accueil avec support : Fourniture et pose				
Coûts (HT)	10 000 €				
Code contrat N2000	A32326P : Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact				
Engagements rémunérés concernés par la mesure	- Conception des panneaux - Fabrication - Pose et dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu - Entretien des équipements d'information - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.				
Calendrier prévisionnel	2013	2014	2015	2016	2017
Financement	Europe		Etat		Total
	50%		50%		100%
	5 000 €		5 000 €		10 000 €

Fiches Actions FC2.1 à FC2.3		Fiche Cadre 2 : Améliorer l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire <i>(Contrats communs aux deux sites Natura 2000)</i>	
Objectif général		Objectifs opérationnels	
B. Améliorer la fonctionnalité des habitats forestiers d'intérêt communautaire		B1 : Favoriser la conservation d'arbres ou d'îlot de sénescence	
		B2 : Conserver des arbres âgés pour les rapaces	
		B3 : Améliorer le réseau de mares en milieu forestier	
Habitats concernés			
Aulnaie riveraine (91E0)			
Aulnaie marécageuse arrière dunaire (2180-5)			
Chênaie à Chêne pédonculé et Molinie bleue (9190-1)			
Chênaie mélangée à Chêne tauzin (9230-3)			
Espèces concernées			
Annexe 2 DH		Annexe 1 DO	
Le Vison d'Europe (1356)		Circaète Jean-Le-Blanc (A080)	
La Cistude d'Europe (1220)		Engoulevent d'Europe (A224)	
La Cordulie à corps fin (1041)		Fauvette pitchou (A302)	
Fiches Actions associées			
FC2.1	Conservation d'arbres ou d'îlots de sénescences		
FC2.2	Conservation d'arbres pour les rapaces		
FC2.3	Création ou rétablissement de mares forestières		

Fiche Cadre : FC 2	Type contrat : AC	Site FR7200681 Et Site FR721030	FC2.1 : CONSERVATION D'ARBRES OU D'ÎLOTS DE SENESCENCES		Priorité : **
Objectif DOCOB	B1 : Favoriser la conservation d'arbres ou d'îlot de sénescence				
Estimation de la surface concernée	4 000 ha				
Objectif du contrat	Conservation d'arbres sénescents pour la biodiversité				
Constat et justification	La mise en place d'arbres ou d'îlots de sénescence va permettre de créer de nombreux micro-habitats pour la reproduction, la protection ou l'alimentation d'espèces variées. On peut alors citer les insectes xylophages, les champignons, les Pucidés, les rapaces nocturnes ou encore les chiroptères.				
Localisation	A déterminer par l'opérateur désigné, parcelles de feuillus et résineux sans préférence				
Modalités d'intervention	<p>Les modalités d'intervention reprendront les dispositions de l'arrêté préfectoral en vigueur sur cette thématique pour l'Aquitaine au moment de la signature du contrat. Les informations ci-dessous reprennent les données de l'arrêté en cours.</p> <p><u>Arbres disséminés sénescents:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - les arbres devront en outre présenter des signes de sénescence tels que cavités, fissures ou branches mortes - mesure des arbres à 1,30 m du sol, diamètre minimum de 35 cm (Aulne, Chêne vert), 40 cm (Pin maritime) et 50 cm (Chêne pédonculé, tauzin...) - éviter systématiquement les zones de fréquentation du public pour éviter les risques d'accidents par la chute des arbres ou des branches mortes. <p><u>Îlot de sénescence :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - minimum de 10 arbres disséminés par ha de parcelle de production <p><u>Engagements non rémunérés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le bénéficiaire s'engage à marquer les arbres sélectionnés ou à délimiter les îlots de sénescence au moment de leur identification à la peinture ou à la griffe - marquage des arbres à la peinture, matérialisé par un triangle pointé vers le bas à 1,30 m du sol - assurer le caractère indigène de l'essence des arbres retenus sélectionner des arbres situés à plus de 30 mètres de tout accès du public 				
Point de contrôle	- Présence des bois marqués sur pied pendant 30 ans.				
Coût estimatif	<u>Îlots de sénescence :</u> environ 40 arbres Coût : 150€/arbre (moyenne) Coût : 6 000 €				
Coûts (HT)	6 000 €				
Code contrat N2000	F22712 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents				
Engagements rémunérés concernés par la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - les opérations éligibles consistent en le maintien sur pied d'arbres correspondant aux critères énoncés pendant 30 ans, ainsi que d'éventuelles études et frais d'experts - l'engagement contractuel du propriétaire porte sur une durée de 30 ans. Il est admis sur cette durée que l'engagement n'est pas rompu si les arbres réservés subissent des aléas : volis, chablis ou attaques d'insectes. Dans ce cas, c'est l'arbre ou ses parties maintenues au sol qui valent engagement - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 				
Calendrier prévisionnel	2013	2014	2015	2016	2017
Financement	Europe	Etat	Total		
	55%	45%	100%		
	3 000 €	3 000 €	6 000 €		

Fiche Cadre : FC2	Type contrat : AC	Site FR7200681 Et Site FR721030	FC2.2 : CONSERVATION D'ARBRES POUR LES RAPACES			Priorité : *
Objectif DOCOB :	B2 : Conserver des arbres âgés pour les rapaces					
Estimation de la surface concernée	4 000 ha					
Objectif du contrat	Marquage d'un arbre âgé par hectare sélectionné					
Constat et justification	Les arbres isolés de grande taille sont utilisés par les rapaces diurnes et nocturnes, que ce soit pendant ou en dehors de la période de reproduction (site de nidification, reposoir...). Des espèces à fort intérêt patrimonial peuvent avoir besoin de ce type d'arbre, muni d'un houppier conséquent et de grande taille pour pouvoir dominer la végétation ou du moins préserver leur nichée des prédateurs. C'est pourquoi il convient d'en préserver un nombre important au sein des sites Directive oiseaux et habitats.					
Localisation	A déterminer par l'opérateur désigné, parcelles de feuillus et résineux sans préférence					
Modalités d'intervention et engagement du bénéficiaire	<u>Maintien d'arbres pour les rapaces :</u> <ul style="list-style-type: none"> - marquage et maintien d'au moins un arbre par parcelle qui comporte un intérêt pour l'accueil de l'avifaune, - arbre d'un diamètre > 50 cm, d'une hauteur > 10 m et en bon état sanitaire - marquage des arbres à la peinture, matérialisé par un triangle pointé vers le bas à 1,30 m du sol <u>Engagements non rémunérés :</u> assurer le caractère indigène de l'essence des arbres retenus					
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - comparaison de l'état initial et de l'état post-travaux des surfaces traitées (photographies) - respect du cahier des charges - vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente 					
Coût estimatif	<u>Arbres pour les rapaces :</u> environ 20 arbres Coût : 100 €/arbre Coût : 2000 €					
Synthèse des Coûts (HT)	2 000 €					
Code contrat N2000	F22705 : Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production					
Engagements rémunérés concernés par la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - coupe d'arbres - enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage sûr - dévitalisation par annellation - débroussaillage, fauche, broyage - nettoyage éventuel du sol - élimination de la végétation envahissante - émondage, taille en têtard, taille de formation - études et frais d'expert - - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 					
Calendrier prévisionnel	2013	2014	2015	2016	2017	
Financement	Europe		Etat		Total	
	55%		45%		100%	

Fiche Cadre : FC 2	Type contrat : AC	Site FR7200681 Et Site FR721030	FC2.3 : CREATION OU RETABLISSEMENT DE MARES FORESTIERE	Priorité : **
Objectif DOCOB	B2 : Améliorer le réseau de mares en milieu forestier			
Objectif du contrat	10 mares			
Constat et justification	Les mares forestières constituent des habitats d'une importance majeure pour de nombreuses espèces de faune et de flore. L'objectif est de densifier le réseau de mare existant en privilégiant la création de mare où historiquement, des lagunes étaient présentes. Ces actions seront alors bénéfiques pour les Odonates (comme la Leuchorrhine à front blanc, autrefois présente), l'Utriculaire citrine, les amphibiens ou encore la Cistude d'Europe.			
Localisation	A déterminer par l'opérateur			
Modalités d'intervention	<p><u>Création de 10 mares :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - bucheronnage et débroussaillage si besoin - creusement de mare à la pelle mécanique sur chenille en - profilage des berges en pente douce (pente<10%) à l'aide d'une pelle mécanique équipée de chenille ou de pneus basse pression pour préserver les sols - plusieurs profils de mares devront être créés afin de varier les profondeurs, les pentes dans le but de d'avoir une hétérogénéité de faciès - création d'un réseau de mare - pose d'arbres immergés dans les mares comme reposoir pour la faune - taille inférieure à 1000 m² <p><u>Engagements non rémunérés:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - période d'intervention : hors période de reproduction des amphibiens, de la Cistude d'Europe et du Vison d'Europe - En dehors de la période reproduction, des gîtes peuvent exister aux abords des mares pour la Cistude d'Europe ou pour le Vison d'Europe, l'opérateur devra s'adresser à l'animateur du site Natura 2000 afin de déterminer les zones à risque. - interdiction d'emploi de produits chimiques - tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie) - le bénéficiaire s'engage à éviter des opérations de coupes pouvant être préjudiciable au maintien de la mare - le bénéficiaire s'engage à permettre l'accès aux terrains pour la réalisation d'inventaires et de suivis. Il sera prévenu au moins 15 jours avant 			
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés en régie) - réalisation effective par comparaisons des engagements du cahier des charges avec l'état de la mare - vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalentes <p>comparaison avant et après travaux par photographie</p>			
Coût estimatif	Création de 10 mares : 10 jours de pelle mécanique Coût : 1200 €/jours Coût : 12 000 €			
Coûts (HT)	12 000 €			

Code contrat N2000	F22702 : Création ou rétablissement de mares forestières				
Engagements rémunérés concernés par la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Profilage des berges en pente douce - Désenvasement, curage et gestion des produits de curage - Débroussaillage et dégagement des abords - Faucardage de la végétation aquatique - Végétalisation (espèces indigènes) - Entretien nécessaires au bon fonctionnement de la mare - Enlèvement manuel des végétaux ligneux (interdiction de traitement chimique) - Exportation des végétaux ligneux et des déblais à une distance minimale de 20m, dans le cas de milieux particulièrement fragiles - Etudes et frais d'expert : étude préalable de la zone de travaux afin d'éviter la destruction de ces secteurs à espèces patrimoniales (aire de rapace, station botanique, Vison d'Europe). - toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 				
Calendrier prévisionnel	2013	2014	2015	2016	2017
Financement	Europe		Etat		Total
	55%		45%		100%

Fiches Actions FC3.1 à FC3.5		Fiche Cadre 3 : Optimiser la gestion hydraulique pour la conservation de la biodiversité	
Objectif général		Objectifs opérationnels	
C. Améliorer les conditions hydrauliques de maintien de la biodiversité		C1. Aménager les ponts accidentogènes pour les mustélidés amphibiens	
		C2. Restaurer ou aménager des ouvrages de régulation des niveaux d'eau	
		C3. Assurer une gestion optimale des niveaux d'eau	
		C4. Reconnecter et restaurer les zones humides et les annexes hydrauliques	
		C5. Eviter la diffusion de certaines espèces invasives	
Habitats concernés			
FC1.1 : Le réseau hydrographique et plus particulièrement les zones ciblées par le diagnostic Vison d'Europe. FC2.1 : L'ensemble des habitats			
Espèces concernées			
Le Vison d'Europe (1356)			
La Loutre d'Europe (1355)			
Fiches Actions associées			
FC3.1	Sécurisation des ouvrages hydrauliques non transparents pour le Vison d'Europe et la faune associée		
FC3.2	Rénovation ou aménagement d'ouvrages hydrauliques		
FC3.3	Gestion des ouvrages de petites hydrauliques		
FC3.4	Restauration et entretien de la fonction d'écoulement du réseau hydrographique		
FC3.5	Surveillance et limitation des foyers de développement des espèces invasives		

Fiche Cadre : FC 3	Type contrat : AC	Site FR7200681	FC3.1 : SECURISATION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES NON TRANSPARENTS POUR LE VISON D'EUROPE ET LA FAUNE ASSOCIEE	Priorité : ***
Objectif DOCOB :	C1. Aménager les ponts accidentogènes pour les mustélidés amphibie			
Quantification s	<p>Selon le diagnostic Vison d'Europe, 11 ponts, comportant un risque de collision Maximal à Elevé doivent être aménagés pour sécuriser le passage du Vison d'Europe. Lors de cette première phase d'animation du DOOCB, nous proposons d'aménager les 4 ponts prioritaires, afin de répartir les coûts.</p>			
Constat et justification	<p>La Loutre et le Vison d'Europe sont des espèces d'intérêt patrimonial majeur qui sont directement menacées par le risque de collision routière. La Loutre a besoin d'un tirant d'air d'environ 70 cm pour passer sous un pont bien qu'elle puisse franchir des obstacles plus immergés (étant une meilleure nageuse que le Vison). L'hiver, lors de la montée du niveau d'eau, si la partie à l'air libre de l'ouvrage est insuffisante, les Loutres ne s'engagent pas et traversent sur la chaussée, si bien que la mortalité routière est la première cause de mortalité directe des Loutres. De même pour le Vison, mauvais nageur, qui est incapable de remonter le courant contrairement à la Loutre. Si bien qu'il doit se déplacer sur les berges pour remonter les rivières et lorsqu'un ouvrage n'a pas de passage à sec sous la route, le Vison est obligé de passer sur l'axe routier. C'est pourquoi il est primordial de recenser les ouvrages à risque et de prévoir, en conséquence, les aménagements adaptés.</p> <p>Le diagnostic a révélé une dizaine de ponts qui pose des problèmes de franchissement pour ces espèces. Prioritairement, les routes de Contaut et de Carcans Maubuisson doivent être sécurisées (cf. Diagnostic Vison d'Europe) car ces deux axes comportent des données récentes de collision routière pour ces espèces.</p>			
Localisation des travaux	<p>Cf. Diagnostic Vison d'Europe.</p>			
Modalités d'intervention et engagement du bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none"> - aménagement de banquettes latérales sous les ponts cadre qui le permettent - type : "banquettes latérales" doubles en béton, largeur minimale 20 cm et situées à 70 cm minimum du plateau du pont (cf. Schéma) - pour faciliter le passage des animaux, une banquette sera implantée sur chaque berge (2 linéaires de 25 mètres), pouvant être accompagnée d'un grillage pour canaliser les animaux - le schéma et l'illustration ci-contre montre le type d'ouvrage à créer - pose d'une «buse sèche» pour les ponts qui ne permettent pas l'installation de banquette <p><u>Engagements non rémunérés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) <div data-bbox="571 1630 1305 2056" style="text-align: center;"> </div>			

Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - tenue d'un cahier d'enregistrement - réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés - comparaison avant et après travaux par photographie - vérification des factures 												
Coût estimatif	<p><u>Mise en place banquettes/buse sèche + rampe d'accès</u> : 2 *25 mètres de linéaire 1 ouvrage : Fourniture + coffrages + pose : 300 €/ml Coût 1 ouvrage : 22 000 € Coût 4 ouvrages : 88 000 €</p> <p><u>Pose d'un dispositif de canalisation des animaux</u> : clôture grillage 50 cm, 2*100 m de linéaire Fourniture + pose : 15€/ml Coût 1 ouvrage : 3 000 € Coût 4 ouvrages : 12 000 €</p>												
Synthèse des coûts (HT)	100 000 €												
Code contrat N2000	A32325P : Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires												
Engagements rémunérés concernés par la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation - mise en place d'ouvrages temporaires de franchissement (busage temporaire...) ou permanents - mise en place d'ouvrages de franchissement permanents en accompagnement du détournement d'un parcours existant ; mise en place de dispositifs destinés à empêcher l'accès à la chaussée - études et frais d'expert - toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 												
Calendrier prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 25%;"></th> <th style="width: 25%; text-align: center;">2013</th> <th style="width: 25%; text-align: center;">2014</th> <th style="width: 25%; text-align: center;">2015</th> <th style="width: 25%; text-align: center;">2016</th> <th style="width: 25%; text-align: center;">2017</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td style="background-color: black;"></td> <td></td> <td style="background-color: black;"></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		2013	2014	2015	2016	2017						
	2013	2014	2015	2016	2017								
Financement	Europe	Etat	Total										
	50%	50%	100%										
	50 000 €	50 000 €	100 000€										
Autres sources de financement potentiel	Conseil Général de Gironde, Agence de l'Eau...												

Fiche Cadre : FC3	Type contrat : AC	Site FR7200681	FC3.2: RENOVATION OU AMENAGEMENT D'OUVRAGES HYDRAULIQUES		Priorité : **
Objectifs DOCOB :	C2. Restaurer ou aménager des ouvrages de régulation des niveaux d'eau C4. Reconnecter et restaurer les zones humides et les annexes hydrauliques				
Quantifications	5 ouvrages				
Constat et justification	<p>Certains ouvrages de gestion des niveaux d'eau sont en mauvais état ou ne sont pas fonctionnels ce qui peut poser des problèmes pour maintenir une gestion fine des niveaux qui est nécessaire à la conservation des habitats naturels. L'objectif est donc de les rénover ou de les réaménager avec une priorité à l'Ecluse de Batejin qui est l'ouvrage essentiel à la gestion.</p> <p>Ces projets devront être en cohérence avec l'ensemble des objectifs du SAGE des lacs médocains, en particulier la continuité écologique, la migration de l'anguille (février à juillet), la préservation des milieux indemnes de plantes invasives, la prévention des inondations...</p>				
Localisation des travaux	Ecluse de Batejin, Le Gnac, Cousseau, Palu de Molua, Langouarde...				
Modalités d'intervention et engagement du bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none"> - restauration ou aménagement d'ouvrages de gestion de l'eau - pose d'échelles limnimétriques pour suivre l'évolution du niveau d'eau <p><u>Engagement non rémunéré :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) 				
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente 				
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none"> - fourniture + travaux sur des ouvrages hydrauliques : <p>Coût : 100 000 €</p>				
Synthèse des coûts (HT)	100 000 €				
Code contrat N2000	A32314P : Restauration des ouvrages de petite hydraulique				
Engagements rémunérés concernés par la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - fournitures, construction, installation d'ouvrages de petite hydraulique rurale - terrassements pour caler la topographie et implanter l'ouvrage - opération de bouchage de drains - études et frais d'expert - toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 				
Calendrier prévisionnel	2013	2014	2015	2016	2017
Financements potentiels	Agence de l'eau, Conseil Général de la Gironde, Conseil Régional d'Aquitaine, SIAEBVELG, ONF, SEPANSO				

Fiche Cadre : FC3	Type contrat : HC	Site FR7200681	FC3.3 : GESTION DES OUVRAGES DE PETITE HYDRAULIQUE		Priorité : **
Objectifs DOCOB :	C3. Assurer une gestion optimale des niveaux d'eau				
Quantifications	L'ensemble des vannages				
Constat et justification	<p>L'objectif est de veiller au maintien des conditions hydrologiques locales nécessaire à la conservation des habitats. Cela se concrétise par une gestion quotidienne des niveaux d'eau sur les différents ouvrages hydrauliques du bassin versant et en particulier dans les secteurs à forts enjeux (Ecluse du Montaut pour le Lac de Carcans-Hourtin, écluse de Batejin pour le lac de Lacanau, écluses de Langouarde et de Joncru pour les étangs du Porge, RNN de Cousseau, Marais du Montaut et du Gnac, RBD de Batejin, RNN d'Hourtin, ...).</p> <p>La gestion des niveaux d'eau devra être menée en cohérence avec l'ensemble des objectifs du SAGE des lacs médocains, en particulier la continuité écologique, la migration de l'anguille (février à juillet) et la prévention des inondations.</p>				
Localisation des travaux	L'ensemble du réseau hydrographique				
Modalités d'intervention et engagement du bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none"> - gestion concertée des vannages en lien avec l'animateur du SAGE - intervention sur les ouvrages hydrauliques <p><u>Engagement non rémunéré :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) 				
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions sur les ouvrages hydrauliques - courbe de variations des niveaux d'eau sur les lacs et étangs ainsi que dans les Réserves Naturelles - vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente 				
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none"> - Surveillance et gestion par un technicien : mi-temps <p>Coût unitaire : 20 000 €/an</p>				
Synthèse des coûts (HT)	100 000 €				
Code contrat N2000	A32314R : Gestion des ouvrages de petite hydraulique				
Engagements rémunérés concernés par la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Temps de travail pour la gestion et la surveillance des ouvrages de petite hydraulique rurale - études et frais d'expert - toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 				
Calendrier prévisionnel	2013	2014	2015	2016	2017
Financements potentiels	Agence de l'Eau, Conseil Général de la Gironde, Etat, Europe, SIAEBVELG				

Fiche Cadre : FC3	Type contrat : AC	Site FR7200681	FC3.4: RESTAURATION ET ENTRETIEN DE LA FONCTION D'ÉCOULEMENT DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE	Priorité : *
Objectif DOCOB :	C4. Reconnecter et restaurer les zones humides et les annexes hydrauliques			
Quantifications	A déterminer par l'opérateur.			
Constat et justification	<p>Les crastes et les fossés sont d'une importance capitale pour le bon fonctionnement de zones humides arrière littorales. Un calibrage trop drastique a pu limiter la fonction d'éponge des zones humides par le passé en les déconnectant des principaux flux d'eau. De plus, certaines annexes hydrauliques trop envasées menacent de se combler et perdent ainsi une partie de leurs intérêts biologiques.</p> <p>L'objectif est donc de restaurer ces zones humides et annexes hydrauliques en particulier dans les secteurs prioritaires définis par le SAGE. Les travaux consisteraient en des reconnections hydrauliques entre les cours d'eau et les zones humides et en des entretiens « doux » des annexes hydrauliques comblées.</p> <p>Ces zones accueillent la Cistude d'Europe et également le Vison d'Europe ou la Loutre, c'est pourquoi les périodes et les moyens d'interventions doivent être choisis de façon à ne pas porter préjudice au maintien de ces espèces vulnérables : intervention en septembre-novembre.</p>			
Localisation des travaux	A déterminer par l'opérateur.			
Modalités d'intervention et engagement du bénéficiaire	<p><u>Etude préalable pour déterminer les secteurs d'interventions et les volumes à extraire :</u> <i>Une procédure au titre de la Loi sur l'eau devra alors être engagée selon les volumes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Volume < 2000m3 : Régime de déclaration ▪ Volume > 2000 m3 : Régime d'autorisation <p>- enlèvement manuel ou mécanique des dépôts de vase et de matières organiques des annexes hydrauliques et fossés en phase d'atterrissement - extraction des matières et régilage sur place - attention à ne pas recouvrir des sites de ponte potentiels de la Cistude d'Europe</p> <p><u>Engagements non rémunérés :</u> - période d'autorisation des travaux. Période d'intervention des travaux : prise en compte de la présence potentielle du Vison d'Europe - pas de traitements herbicides dans et sur les bordures des étangs, lacs et plans d'eau - sensibiliser les conducteurs d'engins à la présence d'espèces sensibles - tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie)</p>			

Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - réalisation effective par comparaison du cahier des charges et du plan de localisation - vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente - comparaison avant et après travaux par photographies 				
Coût estimatif	<u>Etude préalable et travaux :</u> Coût par an : 10 000 € Coût : 50 000 €				
Coût (HT)	50 000 €				
Code contrat N2000	A32312P et R : Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides				
Engagements rémunérés concernés par la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux manuels ou mécaniques - Evacuation ou réglage des matériaux - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 				
Calendrier prévisionnel	2013	2014	2015	2016	2017
Financements potentiels	Agence de l'eau, Conseil Général de la Gironde, Conseil Régional d'Aquitaine, Etat, Europe, SIAEBVELG, ONF, SEPANSO				

Fiche Cadre : FC3	Type contrat : AC	Site FR7200681	FC3.5: SURVEILLANCE ET REGULATION DES DEVELOPPEMENTS D'ESPECES INVASIVES	Priorité : **
Objectif DOCOB :	C5. Eviter la diffusion de certaines espèces invasives			
Quantifications	L'ensemble du site			
Constat et justification	<p>Les espèces invasives constituent une menace importante pour les milieux naturels. De par la conformation des rives des lacs, la dynamique de colonisation par la Jussie est restée faible. En revanche, les colonisations des deux lacs par Lagarosiphon et du lac de Lacanau par Egéria sont très importantes et leur régulation ne peut être envisagée que dans les zones à forts besoins humains comme les ports. Présente dans l'ensemble du réseau hydrographique, l'écrevisse de Louisiane peut nuire de manière notable aux milieux aquatiques en détruisant les herbiers et en créant des cavités dans les berges.</p> <p>L'objectif de cette action est d'évaluer les degrés et les dynamiques de colonisation du site par des inventaires réguliers de terrain permettant de définir les modalités et les localisations des interventions de gestion de ces espèces et des autres espèces invasives.</p>			
Localisation des travaux	A déterminer suite aux prospections de terrain			
Modalités d'intervention et engagement du bénéficiaire	<p>Surveillance et prévention de la diffusion des espèces invasives</p> <ul style="list-style-type: none"> - prospections permettant de localiser les nouvelles implantations d'espèces invasives - cartographie de ces implantations, - sensibilisation des usagers - travaux d'aménagement pour éviter la dispersion sur des sites non colonisés (grilles sur les vannages...) <p>Régulation de la Jussie, l'herbe de la Pampa, la Renouée du Japon, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - interventions adaptées aux sites et aux espèces : arrachage manuels et mécanique, bâchage,... - exportation des produits et traitement adéquat - évaluation de la pertinence d'entreprendre des actions de régulation plus importantes <p>Régulation de l'écrevisse de Louisiane :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluation de la dynamique de sa population - élaboration d'un programme de piégeage - incitation auprès des pêcheurs à piéger l'espèce et à la détruire après capture (obligation réglementaire) <p>Engagement non rémunérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lutte chimique interdite <p>actions propres à stimuler le développement des végétaux indésirables (exemple : lutte contre le robinier puis ouverture brutale stimulant le drageonnage)</p>			

Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - tenue d'un cahier d'enregistrement - état initial et état post-travaux des surfaces - réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés - comparaison avant et après travaux par photographie - vérification des factures 				
Coût estimatif	Inventaires de terrain, études spécifiques, sensibilisation et travaux : 10 000 €/an Coût : 50 000 €				
Synthèse des coûts (HT)	50 000 €				
Code contrat N2000	A32320P et R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable				
Engagements rémunérés concernés par la mesure	<p><u>Espèces végétales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - arrachage manuel, mécanique, bâchage, installation de système de protection de sites indemnes... - enlèvement et transfert des produits de coupe - toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur <p><u>Espèces animales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - acquisition de cages pièges - suivi et collecte des pièges <p><u>Communs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - études et frais d'expert 				
Calendrier prévisionnel	2013	2014	2015	2016	2017
Financements potentiels	Agence de l'eau, Conseil Général de la Gironde, Conseil Régional d'Aquitaine, Etat, Europe, SIAEBVELG, FDAAPPMA ONF, SEPANSO				

Fiches Actions	Fiche cadre 4 : Améliorer les connaissances sur la biodiversité	
Objectif général	Objectifs opérationnels	
D. Améliorer les connaissances sur la biodiversité	D1. Améliorer les connaissances sur la faune	
	D2. Améliorer les connaissances sur la flore	
Habitats concernés		
Tous les habitats		
Espèces concernées		
Faune	Flore	Avifaune
Loutre d'Europe (1355)	Faux cresson de Thore (1618)	A153 - Bécassine des marais
Vison d'Europe (1356)	Spirante d'été	A131 - Echasse blanche
	Gentiane pneumonanthe	A162 - Chevalier gambette
		A142 - Vanneau huppé
		A160 - Courlis cendré
Fiches Actions associées		
FC4.1	Etablir l'état des populations de Vison d'Europe et de Loutre d'Europe	
FC4.2	Améliorer les connaissances sur les populations nicheuses de limicoles en lien avec les opérations de restauration de milieu et sur la présence de lamproies	
FC4.3	Observer l'impact de la restauration sur la flore patrimoniale	

Fiche Cadre : FC5	Type contrat : HC	Site FR7200681	FC4.1 : ETABLIR L'ETAT DES POPULATIONS DE VISON D'EUROPE ET DE LOUTRE D'EUROPE			Priorité : *
Objectif DOCOB :	D1. Améliorer les connaissances sur la faune					
Quantifications	L'ensemble des zones favorables					
Constat et justification	Les données du DOCOB se sont basées sur des observations ponctuelles de ces espèces. De par le caractère hautement patrimonial de ces deux espèces, il convient d'avoir une perception la plus fine possible de l'état de leur population afin de pouvoir statuer sur des mesures de conservations complémentaires à entreprendre.					
Localisation	à déterminer par les opérateurs désignés, privilégier les zones les plus favorables en fonction des espèces recherchées.					
Modalités d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - Quantification et qualification de la population de Vison d'Europe et de Loutre d'Europe des lacs médocains - Surveillance sur le Vison d'Amérique - Etablissement d'une carte de répartition de ces deux espèces à l'échelle des lacs médocains 					
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Journées de terrain - Document de synthèse - Base de données - Eléments cartographiques - Monographie 					
Coût estimatif	Prospection de terrain + saisie des données+ rédaction rapport: 20 jours à 500€/j Coût : 10000 €					
Synthèse des coûts (HT)	10 000 €					
Code contrat N2000	Sans objet car il s'agit d'une action hors contrat					
Calendrier prévisionnel	2013	2014	2015	2016	2017	
Financement potentiel	Etat, Conseil Régional, Conseil Général, Agence de l'Eau, PNA Loutre et Vison d'Europe					

Fiche Cadre : FC5	Type contrat : HC	Site FR7200681	FC4.2 : AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LES POPULATIONS NICHEUSES DE LIMICOLES ET LES LAMPROIES EN LIEN AVEC LES OPERATIONS DE RESTAURATION		Priorité : *
Objectif DOCOB :	D1. Améliorer les connaissances sur la faune				
Quantifications	L'ensemble des zones favorables				
Constat et justification	<p>Comme l'a montré différentes études et notamment celles de la FDC 33, certains limicoles comme le Vanneau huppé, répondent très bien aux opérations de génie écologique. Sur certains secteurs, on peut observer des nidifications de Vanneau huppé dès l'année qui suit la restauration. L'objectif est alors d'utiliser la nidification des limicoles comme un indicateur d'appréciation de la qualité des travaux entrepris.</p> <p>Les inventaires piscicoles menés sur le réseau hydrographique ont mis en évidence la présence de larves de lamproies mais l'espèce n'a pas pu être déterminée. Il s'agirait de préciser les connaissances sur ces espèces.</p>				
Localisation	à déterminer par les opérateurs désignés, privilégier les zones les plus favorables en fonction des espèces recherchées.				
Modalités d'intervention	<u>Limicoles patrimoniaux:</u> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un suivi permettant de repérer les zones de nidification des limicoles, cartographie des cantonnements ou des nids si repérés - Inventaires piscicoles spécifiques sur les lamproies. 				
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Journées de terrain - Document de synthèse - Base de données 				
Coût estimatif	Prospection de terrain + saisie des données : 4000 €/an Coût : 20 000 €				
Synthèse des coûts (HT)	20 000 €				
Code contrat N2000	Sans objet car il s'agit d'une action hors contrat				
Calendrier prévisionnel	2013	2014	2015	2016	2017
Financement potentiel	Etat, Agence de l'eau, Conseil Général de la Gironde, Collectivités, ACCA, Fédération des Chasseurs, GASSAUGI, FDAAPPMA, ONF, SEPANSO				

Fiche Cadre : FC4	Type contrat : HC	Site FR7200681	FC4.3: POURSUIVRE LES PROSPECTIONS SUR LA FLORE PATRIMONIALE			Priorité : *
Objectif DOCOB :	D2 : Améliorer les connaissances sur la flore					
Quantifications	L'ensemble des zones favorables					
Constat et justification	Les premiers inventaires réalisés sur le site ont permis d'identifier de façon incontestable la forte valeur patrimoniale du site Natura 2000. Malgré des prospections approfondies, les données recueillies ne suffisent pas à établir précisément la carte de répartition de certaines ni leur population (Isoète de Bory...). Il s'agit donc ici, d'améliorer les inventaires d'espèces de flore, ceci dans le but d'avoir une idée la plus fine possible des populations et donc des enjeux de préservation qui en découlent. Le suivi des cortèges floristiques permet aussi de suivre l'évolution du milieu et d'évaluer objectivement la pertinence des actes de gestion en fonction de la dynamique de végétation qu'elle favorise.					
Localisation	à déterminer par les opérateurs désignés					
Modalités d'intervention	<p>- La stratégie d'échantillonnage devra être élaborée en privilégiant les secteurs non prospectés pendant la première campagne de 2011. Le nombre de relevés dépendra du nombre de jours de terrain déterminé avec l'opérateur. La localisation des relevés respecte les préconisations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Localisation GPS des relevés - Les espèces à haute valeur patrimoniale et/ou protégées font l'objet d'une quantification de leur population - Les prospections de terrain se feront pendant la période de floraison qui s'étend du printemps à la fin de l'été pour les espèces tardives. Les jours de prospection devront également inclure des périodes favorables aux espèces ignorées pendant la précédente campagne qui seraient potentiellement présentes : <ul style="list-style-type: none"> - les espèces vernales (par ex. <i>Narcissus bulbocodium</i>, <i>Romulea bulbocodium</i>) - les espèces automnales (par ex. <i>Allium ericetorum</i>, <i>Gentiana pneumonanthe</i>...) <p>- élaboration d'une base de données - rédaction d'un rapport de présentation des résultats + évaluation patrimoniale</p>					
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Journées de terrain - Document de synthèse - Base de données 					
Coût estimatif	Prospection de terrain + saisie des données : 4 000 €/an Coût : 20 000 €					
Synthèse des coûts (HT)	20 000€					
Code contrat N2000	Sans objet car il s'agit d'une action hors contrat					
Calendrier prévisionnel	2013	2014	2015	2016	2017	
Financement potentiel	Etat, Agence de l'eau, Conseil Général de la Gironde, Collectivités, ACCA, Fédération des Chasseurs, GASSAUGI, ONF, SEPANSO					



Fiche Animation du DOCOB

Fiche Animation DOCOB	Type contrat : HC	Site FR7200681 Site FR721030	ANIMATION DES DOCOBS ZPS ET ZSC DES LACS MEDOCAINS	Priorité : ***
Objectif DOCOB :	Mettre en œuvre les mesures des DOCOB Mettre en place un suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des DOCOB Assurer la coordination générale du projet d'animation			
Superficie concernée	Les périmètres Natura 2000 du site ZSC et ZPS			
Constat et justification	Action prioritaire du DOCOB			
Modalités d'intervention et engagement du bénéficiaire	<p>Mettre en œuvre les DOCOB :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ contact avec les contractants pour les contrats et les chartes ▪ Information, conseil et orientation dans le choix des mesures à contractualiser pour parvenir aux objectifs des DOCOB ▪ Liste et localisation des parcelles concernées, des habitats et des espèces (zonage sur photo aérienne), des engagements et des recommandations techniques prévues dans les DOCOB ▪ Contact des experts et des partenaires pour réaliser des études préalables ▪ Diagnostic préalable pour la mise en oeuvre des actions ▪ Définition du calendrier prévisionnel et du bilan financier ▪ Assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers (rassemblement des pièces constitutives des dossiers...) ▪ Prise de contact avec le maître d'ouvrage et prestataires concernés ▪ Appui technique pour le montage des dossiers techniques et financiers ▪ Suivi de la réalisation de l'ensemble des actions et de la prise en compte des préconisations prévues dans les DOCOB ▪ Création et animation d'une commission de gestion entre les gestionnaires de site : <i>objectif de créer un retour d'expérience entre les différents gestionnaires de site afin d'optimiser les actions de génie écologique. Une cohérence des actions à l'échelle des lacs sera également recherchée.</i> ▪ Participation aux réunions du SAGE pour une optimisation de la gestion des niveaux d'eau <p>Mettre en place un suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des DOCOB</p> <p><u>Mesures contractuelles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'assurer in situ de la bonne compréhension des engagements avec le contractant ▪ Appui technique à la réalisation des travaux ▪ Suivi de la réalisation des travaux <p><u>Mesures hors contrat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'assurer in situ de la bonne compréhension des mesures ▪ Suivi de la réalisation de l'ensemble des actions prévues et de la prise en compte des préconisations prévues dans les DOCOB <p><u>Mesures transversales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place et contrôle des indicateurs de suivi ▪ Définir et mettre en place des indicateurs de suivi pour évaluer l'évolution des habitats naturels et la pertinence des actions menées ▪ Prévoir de relever ces indicateurs en milieu et en fin de contrat ▪ Réaliser un site Internet Natura 2000 « Lacs médocains » commun avec un site du SAGE des Lacs Médocains ▪ Réaliser des journées d'information sur les espèces invasives auprès des groupements d'usagers <p>Assurer la coordination générale du projet d'animation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Information et sensibilisation des acteurs du site ▪ Préparation, animation et compte rendu des réunions du comité de pilotage ▪ Elaboration des rapports d'activités annuels et intermédiaires 			

Points de contrôle	- Convention pluriannuelle entre la structure animatrice et l'Etat				
Coût estimatif	- Journée de travail animateur (frais de structure inclus) : 100j/an Coût : 300€/j Coût 30 000€/an				
Synthèse des coûts (HT)	150 000 € pour 5 ans				
Code contrat N2000	Sans objet car hors contrat				
Engagements rémunérés concernés par la mesure	Sans objet car hors contrat				
Calendrier prévisionnel	2013	2014	2015	2016	2017
Financement	Europe		Etat		Total
	50%		50%		100%
	75 000 €		75 000 €		150 000€